



# le travail

du permanent

Vol. 4 – No 17

24 mai 1968

## La C.I.S.C. prépare son congrès d'orientation

Fondée en 1920, la Confédération internationale des Syndicats chrétiens, dont est membre la CSN, n'évolua guère jusqu'en 1952. A partir de cette année-là, la centrale internationale connut une profonde mais lente transformation vers l'universalisation et la sécularisation. Le XVe congrès, tenu à Liège en 1964, adopta une nouvelle déclaration de principes, déclaration qui, malgré le fait qu'elle soit moins "confessionnelle", n'a pas satisfait la volonté de réforme qui anime les centrales syndicales d'Amérique latine et d'Afrique. Il fut donc décidé que le congrès de 1968, qui doit se tenir à Luxembourg, en octobre, décide du contenu de cette nouvelle déclaration de principes.

Une procédure inhabituelle a donc été mise en oeuvre pour préparer ce congrès : à l'échelon des continents, on a formé une commission d'orientation chargée d'élaborer des réflexions, des suggestions, voire des propositions de textes nouveaux et d'adresser ces travaux à l'échelon mondial, sans que ces travaux reçoivent la consécration politique des organismes directeurs de chaque continent; au niveau mondial, les travaux des commissions continentales ont servi de point de départ aux travaux d'une Commission mondiale d'orientation qui a tenu une session, à Bruxelles, du 29 février au 1er mars dernier.

### Deux tendances s'affrontent

La première tendance, formée par les vieilles centrales confessionnelles d'Europe (à l'exclusion de la CFDT française) propose un nouveau texte dont les latino-américains ont pu dire qu'il était plus "confessionnel" que l'actuel. On s'y réfère aux "valeurs essentielles des religions mon-

diales et notamment du christianisme, qui propose des valeurs fondamentales concernant la personne, la société et les activités humaines dans l'univers".

La deuxième tendance, formée par la CFDT française, la CSN ainsi que les centrales latino-américaines (CLASC) et africaines, croit que pour "faciliter d'une façon honnête, logique et effective l'ouverture de la CISC dans sa présentation à tous les travailleurs du monde, il est évident que l'on doit enlever toute référence formelle à toute doctrine ou système moral déterminé et lui substituer une définition claire, ouverte, universelle et humaniste de nos valeurs, de façon à pouvoir interpréter et motiver les aspirations du plus grand nombre possible de travailleurs des divers pays du monde". Cette transformation de la CISC devait aussi se refléter dans son nom. Il semble bien qu'à travers les travaux de la Commission mondiale d'orientation une majorité importante accepterait que celui-ci devienne "Confédération mondiale du Travail".

Comme le soulignait récemment le professeur porto-ricain Efrén Cordoya (*The Changing Character of the Christian International, RELATIONS INDUSTRIELLES*, janvier 1968, p. 108), en abandonnant les principes sociaux chrétiens, la CISC ouvre sans contredit ses portes aux masses non-chrétiennes d'Afrique et d'Asie qui s'expriment davantage dans un syndicalisme révolutionnaire, mais peut ainsi provoquer une crise sérieuse à l'intérieur de l'Organisation européenne (où déjà la CFDT s'oppose aux centrales belge, italienne, suisse, allemande et hollandaise). Les vieilles centrales européennes ne voient guère, en somme, la nécessité d'une réforme tendant à socialiser la centrale internationale alors que, justement, la CISC fut fondée essentiellement pour faire échec au socialisme.

# Pour une enquête sur le statut de l'enseignement au Québec

Les syndicats d'enseignants affiliés à la CSN, le Syndicat des Professeurs de l'Etat du Québec (SPEQ), le Syndicat professionnel des Enseignants (SPE) et les Syndicats du secteur de CEGEP, ont rendu public il y a quelques semaines, un mémoire adressé au premier ministre Daniel Johnson et au ministre de l'Éducation, M. Jean-Guy Cardinal, sur le statut de l'enseignant au Québec.

Nous publions ici les conclusions de cette étude élaborée qui traite aussi bien du problème de la formation des maîtres, de ceux causés par la transformation des structures scolaires que de l'établissement d'une véritable politique salariale.

## Nécessité d'une commission d'enquête

Sans prétendre avoir fait un inventaire complet des problèmes qui touchent au statut de l'enseignant québécois, nous croyons avoir démontré qu'il existe des malaises importants susceptibles d'entraver le dynamisme de la profession et, conséquemment, le progrès des réformes du système d'enseignement. Jamais au Québec une étude objective de la condition de l'enseignant n'a été entreprise; onze ans après la publication du rapport Tremblay, on n'a pas encore entrepris de définir d'une façon rationnelle les bases juridiques et économiques de la profession enseignante. Nous croyons que dans l'intérêt même des étudiants et de l'ensemble de la collectivité, il est urgent d'entreprendre cette étude maintes fois réclamée et d'instituer immédiatement une commission d'enquête chargée d'étudier tous les aspects de la condition de l'enseignant dans le contexte du Québec de 1967.

Dans cette dernière partie de notre mémoire nous tenterons de préciser notre position vis-à-vis le mandat de cette commission d'enquête et les objectifs qu'elle devrait poursuivre.

## Une priorité : l'intégration des enseignants au niveau secondaire

La première tâche qui devrait être confiée à la commission d'enquête

sur le statut de l'enseignant est celle de régler les problèmes que nous avons soulevés au sujet de l'intégration des professeurs du SPEQ et du SPE aux commissions scolaires régionales. La commission devra recommander toutes les mesures nécessaires à la garantie absolue des droits acquis de ces professeurs : leur sécurité d'emploi, l'évaluation de leur qualification, leur niveau de traitement, leur droit au perfectionnement, le maintien et le transfert de leurs bénéfices marginaux.

Plusieurs collèges classiques ont déjà décidé de fermer leurs classes de niveau secondaire et le Gouvernement nous a déjà manifesté son intention de céder ses écoles de métiers dès septembre 1968 si possible. Nous ne saurions accepter que cette intégration se fasse sans que les conditions déjà exigées en 1965 soient entièrement respectées. Un rapport préliminaire de la commission sur cette question serait donc nécessaire avant le 1er mai 1968, établissant un code provincial du transfert valable à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'enseignement financés directement ou indirectement par l'Etat.

## Etablir un cadre juridique de la profession

Pendant la deuxième étape de son mandat, la commission d'enquête pourrait s'attaquer aux autres problèmes que nous avons soulevés dont plusieurs concernent le statut juridique de l'enseignant. Elle pourrait étudier la situation actuelle de l'enseignant au point de vue légal et au point de vue factuel quant à ses droits et à la responsabilité de l'Etat envers lui, en prenant comme base la recommandation de l'Unesco sur la condition du personnel enseignant. La commission pourrait recommander au Gouvernement un projet de loi-cadre qui établisse le statut propre de l'enseignant dans la société, qui reconnaisse l'importance de sa fonction à tous les niveaux et dans tous les secteurs de l'enseignement, et qui définisse les principes et les conditions propres à lui assurer ce statut dans les domaines suivants : la formation, l'accès à la profession, le plan de carrière, le perfectionnement, la sécurité d'emploi (dont le code du transfert déjà établi), la liberté académique, la sécurité sociale, la liberté syndicale et les autres conditions d'exercice de la profession.

## Définir les bases économiques de la profession

La commission d'enquête devra s'attaquer également au problème de l'évaluation de la compétence réelle des enseignants. Il faudra étudier soigneusement les facteurs qui permettent de "quantifier" la qualification des enseignants et évaluer l'importance de chacun de ces facteurs (scolarité, expérience, diplôme ou doctorat, publications, accomplissements personnels, etc.), en fonction des niveaux et des différents genres ou secteurs d'enseignement possédant des exigences propres. Les conclusions de la commission pourraient indiquer certains principes généraux visant à inspirer s'il y a lieu, une révision ou un changement total des bases des échelles de salaire, dans le cadre normal de la libre négociation entre l'Etat et les syndicats d'enseignants.

## Assurer une participation réelle et entière

Si la profession de l'enseignement ne peut en pratique être autonome comme les autres professions, il convient de lui reconnaître un plein droit de participation aux décisions qui la concernent directement. Si cette autonomie doit être remplacée par la participation, celle-ci doit être pleinement reconnue et véritablement appliquée.

Parmi les questions auxquelles le Conseil supérieur de l'Éducation attache une importance primordiale dans ses *Réflexions sur la crise scolaire*, il cite "la constitution et le mandat des comités de planification établis par le Ministère de l'Éducation". On sait que le Conseil a consacré son premier rapport annuel aux problèmes de la participation au plan scolaire.

Ce n'est donc pas à la légère qu'il remet en cause la représentativité des personnes qui sont appelées à siéger à ces comités par le Gouvernement ainsi que l'importance réelle qu'on leur accorde en les consultant ou en ne les consultant pas, en donnant suite ou non à leurs recommandations. On pourrait s'interroger à bon droit par exemple sur le rôle et la composition du comité chargé de préparer un projet de lois et règlements des écoles normales qui



vient d'être créé par la Direction générale de la formation des maîtres, à côté du comité de la formation des maîtres. Il n'y a même pas un représentant des professeurs de l'enseignement professionnel.

Il y a quelque chose d'hypocrite dans ce mode de consultation qui consiste pour le Gouvernement à choisir les organismes dignes de consultation, à se réserver parfois le choix entre plusieurs personnes proposées par les organismes choisis, à exiger que ces "représentants" parlent en leur nom personnel et non en celui des organismes qui les ont délégués, à tenter le plus souvent de faire ratifier par ces comités des politiques déjà définies (les politiques salariales par exemple...), à laisser tomber enfin toutes les recommandations de ces comités qui ne lui conviennent pas.

L'Etat est le premier à ne pas reconnaître le caractère véritablement professionnel du statut de l'enseignant en l'écartant de tous les centres de décision de la politique scolaire sous le couvert de pseudo-consultation et de pseudo-planification. Nous croyons qu'il appartiendrait à la commission d'enquête que nous réclamons d'étudier, en dehors de tout contexte politique, l'influence réelle des enseignants sur l'orientation de la politique scolaire du Gouvernement et d'établir comment un véritable droit de participation pourrait être reconnu de fait aux enseignants.

### Composition de la commission d'enquête

Dans l'esprit de ce que nous venons d'expliquer, nous souhaitons ardemment que la commission qui sera chargée d'enquêter sur le statut de l'enseignement soit formée sur une base paritaire de représentants désignés par le Gouvernement et de représentants désignés par les enseignants, quitte à ajouter à ces personnes un président prestigieux qui serait agréé par les deux parties. Ce serait là un premier geste qui nous redonnerait confiance en ceux qui ont déjà fait tant de belles déclarations de principe sans jamais vraiment "aller au fond des choses..."

### La formation des maîtres : passer à l'action immédiate

Sans doute une commission d'enquête sur le statut de l'enseignant devra-t-elle étudier en profondeur les principes, les normes et les moyens de formation et de perfectionnement propres aux différentes catégories d'enseignants. Vu cependant l'urgence extrême de la situation que nous avons décrite, il est

important au plus haut point de donner suite immédiatement aux recommandations de la Commission Parent, quitte à reviser plus tard les positions actuelles. M. Jean-Jacques Bertrand déclarait avant de laisser son poste de ministre de l'Education qu'il faudrait multiplier par cinquante les efforts actuels dans le domaine de la formation professionnelle et il annonçait une série de mesures propres à débloquer un processus adéquat de formation et de perfectionnement des maîtres. Il faut espérer que ces nouvelles déclarations se traduiront dans des actes concrets dès le début de la prochaine année scolaire et que le nouveau ministre de l'Education ne tardera pas à inscrire dans les faits cette priorité à la formation des

maîtres dont il faisait mention dans sa première déclaration officielle.

### Dans l'espoir d'un prochain mémoire...

Nous avons tenté dans ce mémoire de soulever des problèmes et de poser des questions bien plus que d'établir nos positions. Nous comptons que l'institution d'une commission d'enquête nous donnera l'occasion, ainsi qu'à tous les intéressés, d'analyser en profondeur tous les éléments du statut de l'enseignant. Nous avons l'intention de présenter dans un nouveau mémoire ou dans plusieurs, les opinions des professeurs syndiqués que nous représen-

**Henri Desroches:**

## Les coopérateurs québécois sont sur la défensive; ils devraient prendre l'offensive

Selon M. Henri Desroche, directeur d'études à l'École pratique des Hautes Etudes à la Sorbonne et directeur du Collège Coopératif de Paris, le mouvement coopératif québécois se tient plutôt sur la défensive alors qu'il devrait prendre l'offensive. La prudence devant toute innovation sociologique, devant les nouveaux champs d'activités à ouvrir est la caractéristique des coopérateurs québécois. Ainsi s'est exprimé M. Desroche lors d'un passage au Québec, en avril, pour donner des cours à la chaire de coopération de l'Université de Sherbrooke, et pour participer à une session d'études avec les dirigeants du mouvement coopératif.

M. Desroche fit remarquer qu'il fallait former des coopératives dans le secteur tertiaire, par exemple dans le domaine des loisirs. Plus le revenu familial s'élève, dit-il, moins la part relative affectée au logement est élevée, mais plus est élevée celle qui va aux loisirs, aux services.

On vit, ajouta-t-il, selon un type de coopérative du dix-neuvième siècle, mais on est en train d'inventer la coopérative du vingtième siècle. Par exemple, en France, il existe des coopératives de médecins, d'architectes, etc. Il y a 200 coopératives de médecins; chacune a constitué un cabinet de groupe.

Il signala que le personnel de cadre des coopératives était en général trop vieux, bien que dans les jeunes pays il soit trop jeune.

Il déclara qu'il vaudrait mieux que la coopération se libère de la tutelle de l'Etat, mais qu'elle devait compter sur son aide (par exemple, pour la légis-

lation, la fiscalité, l'aide à l'éducation coopérative).

Parlant de l'animation sociale, M. Desroche expliqua qu'il y avait divers types d'animation.

Il y a, premièrement, l'animation intensive; c'est celle qu'on obtient si on fait une expérience-pilote. Le projet que l'on lance ainsi sera imité et, par conséquent, diffusé.

Deuxièmement, il y a l'animation extensive; il s'agit d'étudier la population que l'on veut toucher, de préparer un plan d'action et ensuite de former des animateurs qui iront la rencontrer.

Il y a enfin l'animation co-extensive; elle vise à coordonner son action avec celle que font d'autres mouvements socio-économiques.

## le travail

du permanent

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN. Responsable: Service de l'information et des communications de la CSN

Composition: Typofilm Inc.

Montréal

Impression: Les Ateliers de la CSN. 1001, rue St-Denis, Montréal  
Tél. 842-3181

# Liste des centres de main-d'oeuvre fédéraux au Québec

Ville	Adresse	Téléphone	Hull	55, rue St-Rédempteur	777-3814
Acton Vale	1093, boul. St-André	546-2293	Iles-de-la-Madeleine	Cap-aux-Meules	6-2565
Alma	435, rue St-Joseph O.	662-6511	Joliette	389, rue Notre-Dame	756-1094
Arvida	185, rue Deschênes	548-5604	Jonquière	177, rue Dominique	542-4555
Asbestos	303, rue Gaspé (C.P. 180)	879-5493	Lachute	582, rue Principale	562-2481
Baie-Comeau	Edifice Arcade, rue La Salle	584-2206	Lac Mégantic	Hôtel-de-Ville rue Stearns (C.P. 960)	583-2200
Beauharnois	35, rue St-Laurent	268-4693	La Malbaie	21, rue St-André (C.P. 490)	665-3784
Buckingham	101, rue Mac Laren	986-3383	L'Assomption	198, Notre-Dame	837-4779
Cartierville	12255, Grenet, Mont. 9	331-3941	La Tuque	375, St-Joseph (C.P. 338)	523-2781
Causapscaal	6 nord, rue St-Jacques	756-3421	Lévis	164, rue Commerciale	837-5834
Chandler	109, ouest, rue Commerciale	513	Louiseville	50, rue St-Aimé	228-2761
Chicoutimi	214, est, rue Racine	549-2912	Magog	67, rue Principale E. (C.P. 189)	843-3361
Coaticook	8, rue Child (C.P. 759)	849-4565	Maniwaki	6, rue des Oblats (C.P. 1000)	449-3260
Cowansville	151 C, rue Principale	263-0505	Matane	376, avenue St-Jérôme (C.P. 1030)	562-2876
Dolbeau	501, rue des Erables (C.P. 1149)	276-0633	Mont-Laurier	314, rue de la Madone (C.P. 160)	623-1031
Drummondville	Edifice fédéral, 165 rue St-Jean (C.P. 277)	478-1321	Montmagny	115, avenue de la Gare	248-1102
East Angus	Edifice des Postes Rue Laurier	832-2118	Montmorency	4096, boul. Ste-Anne	663-7816
Farnham	380, rue Principale (C.P. 850)	293-5335	Montréal Lake Shore	2150, rue St-Joseph, Lachine	637-4451
Forestville	45, 2e Avenue (C.P. 160)	109	Montréal Rive Sud	79, rue St-Charles, Longueuil	677-9471
Gaspé	Edifice fédéral, rue Principale	516	Montréal Est	3450, Ontario Est.	527-3181
Granby	297, rue Principale	372-3305	Montréal Nord	9310, boul. St-Laurent Suite 1001	382-2781
Grand'Mère	696, 5e Avenue (C.P. 544)	538-3386	Montréal Laval	1, Place Laval, Cité Laval.	663-5910
			Montréal Ouest	1035, rue Galt, Verdun	769-8851
			Montréal Centre	1179, rue Bleury, Mtl 2,	879-4740
			Montréal Commercial	305, Dorchester, ouest Mtl 1,	879-5200
			Montréal Professionnel	800, Place Victoria, Suite 904	879-5228
			New Richmond	77, boul. Perron.	392-4431
			Plessisville	1800, rue St-Calixte	362-7197
			Pointe-Claire	6801, route Trans-Can	695-9311
			Port-Alfred	83, avenue St-Alexis	544-3348
			Québec	155, sud, Dorchester, (C.P. 3039)	524-4651
			Richmond	6, rue Carpenter	826-3383
			Rimouski	182, rue de la Cathédrale	723-2257
			Rivière-du-Loup	204, Lafontaine	862-6935
			Roberval	763, boul. St-Joseph (C.P. 67)	275-0361
			Rouyn	40, avenue du Lac	762-0784
			Ste-Agathe des Monts	65 A, rue St-Vincent	326-4300
			St-Hyacinthe	2000, rue Girouard	773-9723
			St-Jean	49, St-Charles (C.P. 246)	347-531
			St-Jérôme	380, Labelle (C.P. 590)	432-4385
			Ste-Thérèse	33, ouest Blainville	435-2481
			Sept-Iles	Edifice des Postes (C.P. 578)	962-5501
			Shawinigan	395, de la Station (C.P. 180)	536-5633
			Sherbrooke	295, rue Olivier (C.P. 340)	569-7421
			Sorel	80, rue Georges	743-7916
			Theftford Mines	14, nord, Notre-Dame (C.P. 339)	335-7589
			Trois-Rivières	550, rue Bonaventure	378-2801
			Val d'Or	903, 2e Avenue (C.P. 250)	824-6855
			Valleyfield	63 A, rue Champlain	373-6220
			Victoriaville	117, rue Notre-Dame E.	752-4591
			Ville St-Georges	271, 1ère avenue	228-4806

## Les compagnies filiales ou associées de la SGF

Voici, tiré du rapport annuel 1967 de la Société générale de financement du Québec, un tableau faisant état des investissements et financements de la SGF dans ses compagnies filiales et associées en date du 31 décembre dernier :

	% de participation	INVESTISSEMENTS Montant	FINANCEMENTS Montant
Marine Industrie Limitée :			
7,800,000 actions ordinaires	60.0	\$12,000,000	
David Lord Limitée :			
218,605 actions ordinaires	100.0	2,513,969	
10,000 actions privilégiées, 6%, rachetables	100.0	100,000	
Corporation Maki :			
34,850 actions ordinaires	99.9	1,411,998	
3,575 droits d'achat d'actions ordinaires	98.3	55,073	
Sogefor Ltée :			
105,000 actions ordinaires	100.0	662,584	
35,675 actions privilégiées, 6%, rachetables et convertibles (73,650 actions, soit 67.4% des actions de cette catégorie sont détenues par Corporation Maki)	32.6	713,500	
\$ 850,000 obligations, 2e hypothèque, série A, 9 1/4%, échéant le 31 oct. 1969	100.0		\$ 850,000
Financement compagnie filiale J. B. Dubé Limitée			
\$ 160,833 débiteurs générales, 8%, série A, échéant le 15 août 1970	100.0		160,833
Société de Montage Automobile Inc.			
170,000 actions ordinaires	100.0	1,700,000	
\$2,194,157 obligations, première hypothèque, 8%, série A, échéant le 1/11/75	100.0		2,194,157
\$ 275,000 débiteurs générales, 8 1/2%, échéant le 1er avril 1971	100.0		275,000
LaSalle Tricot Limitée :			
3,780 actions ordinaires	95.5	820,814	
Les Engrais du St-Laurent Ltée :			
72,500 actions ordinaires	25.0	725,000	
Avances	25.0		250,000
Les Industries Valcartier Inc. :			
40,000 actions ordinaires	50.0	200,000	
50,000 actions classe "A"	100.0	250,000	
\$ 600,000 débiteurs série "A", 8 1/2%, série A, échéant le 1er décembre 1969 au 1er décembre 1973	75.0		600,000
Céoltec Industries Inc. :			
68,000 actions ordinaires	49.0	686,000	
Sofobac Limitée :			
40,000 actions ordinaires	100.0	200,000	
\$ 618,200 obligations, première hypothèque, 8%, série A, échéant le 1er mai 1975	100.0		618,200
Compagnie de Fabrication de Meubles :			
1,000 actions ordinaires, Classe "B"	83.3	10,000	
Donohue Limitée :			
185,000 actions ordinaires (valeur du marché \$1,156,250)	10.0	1,840,380	
Fabrique d'Appareillages Electriques Ltée :			
911 actions ordinaires	30.4	91,100	
Montel Inc. :			
344 actions ordinaires	30.0	7,035	
Automatec Inc. :			
1,000 actions ordinaires	10.0	10,000	
Billet à demande, 7%			3,500
Divers		200	
TOTAL DU BILAN		\$23,997,653	\$4,951,690